



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Garonne

**CPAM HAUTE GARONNE
31093 Toulouse Cedex 09**

Mon numéro : ██████████

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

██

██
██
██

31004 TOULOUSE CEDEX 6

Le 24/02/2023

GDB-NIA-04A

**> SUSPENSION PROVISOIRE DU VERSEMENT DE VOS PRESTATIONS EN RAISON
DE L'ABSENCE DE FOURNITURE DE VOTRE PIÈCE D'ÉTAT CIVIL**

Monsieur ██████████

Vous n'avez pas donné suite à notre courrier du 21/11/2022 .

Nous sommes toujours dans l'attente de l'un des documents suivants :

- une copie intégrale de votre acte de naissance
- un extrait de votre acte de naissance avec filiation (c'est à dire avec le nom de vos parents)
- une pièce équivalente établie par un consulat

En conséquence, à compter du 24/02/2023 , le versement de vos prestations est suspendu jusqu'à réception des pièces justificatives manquantes.

Si vous avez un organisme de protection complémentaire, pensez à l'informer de votre situation au regard de votre droit à la prise en charge de vos frais de santé.

En cas de désaccord avec cette décision, vous pouvez la contester en formulant dans un délai de deux mois à compter de cette notification un recours auprès de la commission de recours amiable à l'adresse suivante :

Commission de recours amiable - CPAM de Haute-Garonne

31093 TOULOUSE CEDEX 09

Vous devez pour cela indiquer dans votre courrier de recours vos motifs de désaccord avec cette décision et joindre tous les justificatifs appuyant votre contestation, ainsi qu'une copie du présent courrier.

Avec toute mon attention,

Laetitia GAUBERT

Votre correspondant de l'Assurance Maladie



Articles L. 114-12-3-1; L 161-1-4; R. 114-7; R142-1 du code de la sécurité sociale

Assurés **3646** Service gratuit + prix appel

Professionnels de santé **3608** Service gratuit + prix appel

Employeurs **3679** Service gratuit + prix appel

